

## Formation à la Prévention des Risques Chimiques

### Objectifs (aptitudes et compétences)

- Savoir :* - Connaître la réglementation relative à la prévention des risques chimiques
- Savoir-faire :* - Etre capable de détecter les produits à risques présents dans sa situation de travail.
- Savoir être :* - Etre capable de faire évoluer ses méthodes de travail afin de préserver sa santé au travail.

### Programme

Les atteintes à la santé  
L'identification des produits chimiques  
Rôle et utilisation des moyens de protection collective et individuelle  
La fiche de données de sécurité/les fiches synthétiques  
Les règles de stockage  
Les consignes générales de dépotage  
Règles d'hygiène à respecter  
Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident  
Mise en pratique au travers de cas concrets basés le travail quotidien des opérateurs

### Durée

7h00 pour un groupe de 8 à 10 personnes

### Public concerné

Employés utilisant des produits chimiques

### Prérequis :

Aucun

### Modalités pédagogiques

Animation sous forme d'exposés interactifs, de démonstrations commentées et justifiées, d'études de cas et de mises en pratique.

## Moyens d'encadrement de la formation

1 formateur en Santé Sécurité au Travail (Validation animateur de Prévention INRS/CARSAT)

## Délais d'accès :

Cette formation pourra être organisée dans un délai de 15 jours, sous réserve de disponibilité de nos formateurs.

## Suivi de l'exécution du programme

Evaluation formative par le formateur sur l'objectif spécifique de la formation.

## Modalités d'évaluation

Evaluation de la formation par les apprenants en fin de session.

## Tarifs

700€ht pour le programme et le délai standard. En cas de personnalisation nous consulter.

## Accessibilité

PrevAction-Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensation disponibles. Contacter notre référent handicap Mr Cyrille LOISEAU en cas de question à l'adresse [contact@prevaction-formation.fr](mailto:contact@prevaction-formation.fr).

## Références réglementaires :

### **Article R4141-15 du code du travail :**

En cas de création ou de modification d'un poste de travail ou de technique exposant à des risques nouveaux et comprenant l'une des tâches ci-dessous énumérées, le travailleur bénéficie, s'il y a lieu, après analyse par l'employeur des nouvelles conditions de travail, d'une formation à la sécurité sur les conditions d'exécution du travail :

- 1° Utilisation de machines, portatives ou non ;
- 2° Manipulation ou utilisation de produits chimiques ;
- 3° Opérations de manutention ;
- 4° Travaux d'entretien des matériels et installations de l'établissement ;
- 5° Conduite de véhicules, d'appareils de levage ou d'engins de toute nature ;
- 6° Travaux mettant en contact avec des animaux dangereux ;
- 7° Opérations portant sur le montage, le démontage ou la transformation des échafaudages ;
- 8° Utilisation des techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes.